



sitex

Rapport Annuel

Exercice 2015

Assemblée Générale Ordinaire

Du 30 Juin 2016

SITEX.SA

Société Industrielle des Textiles
Société anonyme au capital de 23 063 300 TND
Siège social : Av. Habib BOURGUIBA- 5070 Ksar Hellal
Tél : 73 45 01 53 Fax: 73 23 26 26

SOMMAIRE

- 1 Présentation de la société.
- 2 Structure de Capital.
- 3 Conseil d'administration.
- 4 Commissaires aux comptes.
- 5 Titres de Participation.
- 6 Rapport d'activité 2015.
- 7 Etats financiers au 31 Décembre 2015.
- 8 Information sur les conditions d'accès à l'AGO.
- 9 Ordre de jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2016.
- 10 Projet des Résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2016.

1

Présentation de la société

Dénomination sociale :

Société Industrielle des Textiles
SITEX. SA

Forme juridique :

Société anonyme

Objet social :

Production et commercialisation d'une large gamme des tissus denims principalement pour l'exportation, destinée à la confection de jeans et divers habillement sports wear.

Capital social :

23 063 300 DT divisé en 2 306 330 actions d'une valeur nominale de 10 DT l'action.

Siège social :

Av. Habib BOURGUIBA- 5070 Ksar Hellal- Tunisie

Sites de Production :

Filature : Cité Taffala, Boulevard 1^{er} Juin, 4080 Sousse.

Tissage : Av. Habib BOURGUIBA- 5070 Ksar Hellal- Tunisie

Date de création :

7 Février 1977

Effectif :

670 employés

Système Qualité :

Certification Levi's

Certification Produit :

Certification OEKO-TEX.

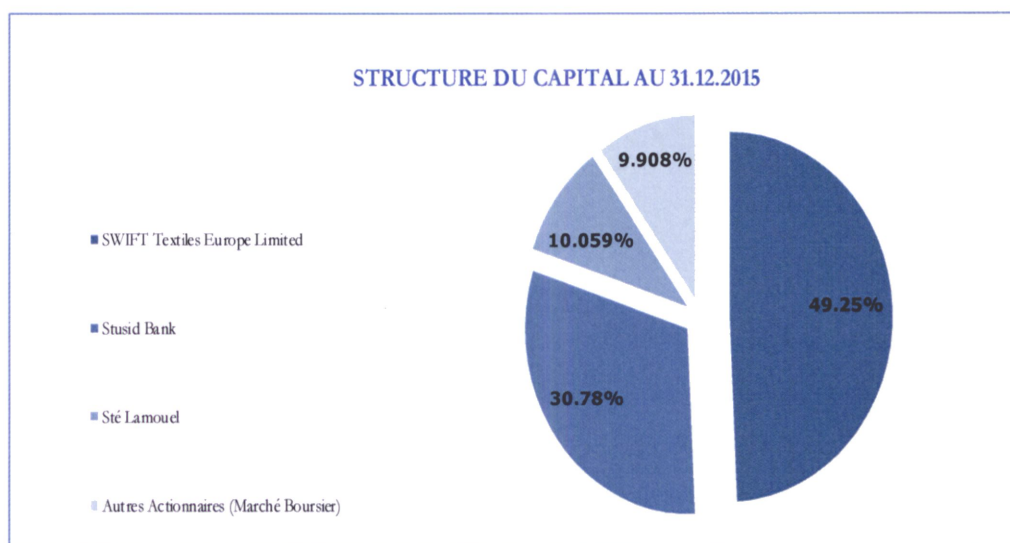
2 Structure du Capital :

2.1. Renseignements relatifs à la répartition du capital :

Le capital social de la société SITEX s'élève au 31 décembre 2015 à 23 063 300 dinars, réparti en 2 306 330 actions de 10 dinars chacune.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nbre Droits de vote	Montant en TND	% de détention
SWIFT Textiles Europe Limited	1 135 867	1 135 867	11 358 670	49.25%
Stusid Bank	709 955	709 955	7 099 550	30.78%
Sté Lamouel	232 003	232 003	2 320 030	10.059%
Autres Actionnaires (Marché Boursier)	228 505	228 505	2 285 050	9.908%
TOTAL NOMBRE D' ACTIONS	2 306 330	2 306 330	23 063 300	100.00%
VALEUR NOMINALE	10			
CAPITAL	23 063 300			

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31.12.2015



3 Conseil d'Administration :

Administrateurs au 31-12-2015.

Membres du Conseil d'Administration	Réprésenté Par	Qualité	Fin du mandat
Mr. Mohamed TOUZI	-	Président du Conseil	AGO statuant sur l'exercice 2017
STUSID BANK	Mr Madih ESSID	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2015
Mme. Amel RIHANE	-	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2015
Mr. Jaques FUNES	-	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
Mr. Robert J. TWIST	-	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
Mr. Francis COUSIN	-	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017

Administrateurs dont le mandat est à renouveler :

Membres du Conseil d'Administration	Qualité		Fin du mandat
STUSID BANK	Administrateur		AGO statuant sur l'exercice 2015
Mme. Amel RIHANE	Administrateur		AGO statuant sur l'exercice 2015

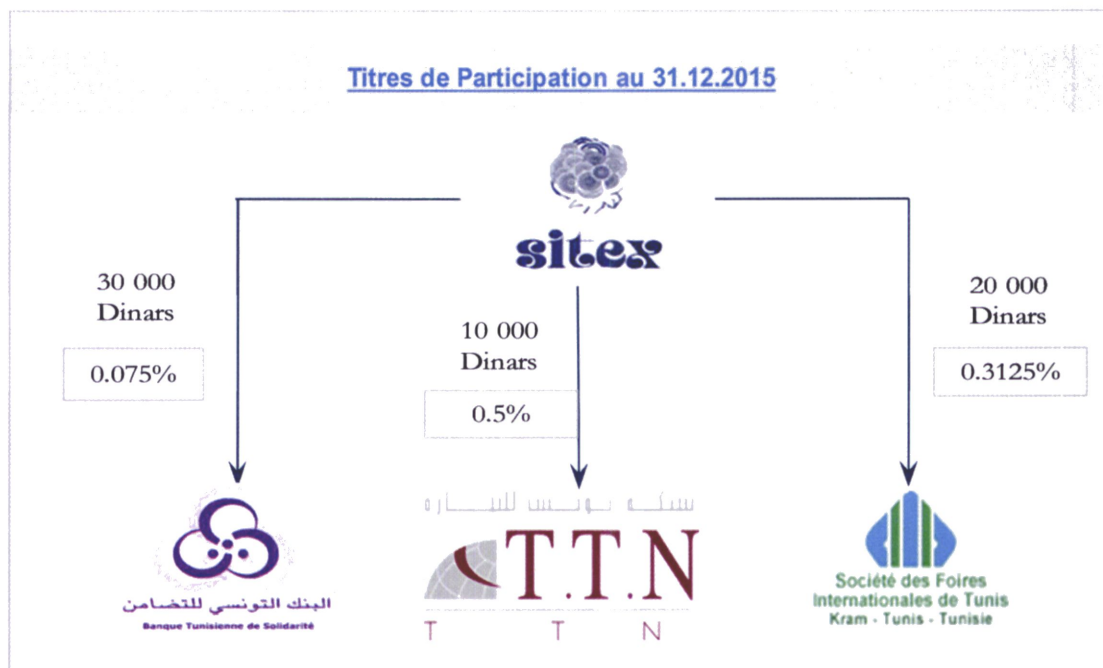
4 Commissaires aux comptes :

- FMBZ KPMG Tunisie Représentée par : Monsieur Imed LOUKIL
- Mr. Adel MADHI

5 Titres de Participation :

La société Industrielle des Textiles détient des participations dans trois sociétés, à savoir La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), Tunisie Trade Net (TTN) et la société des Foires Internationales de Tunis (SFT). Par ailleurs, elle n'assure pas le contrôle sur les trois sociétés, la société Industrielle des Textiles possède des pourcentages de détention directe, respectivement, de 0.075%, 0.5% et 0.3125%.

Les titres de participation de la SITEX au 31.12.2015, se présentent de la manière suivante :



6 Rapport d'activité 2015

- Mot du Président
- Tableau de bord commercial
- Tableau de bord de la production
- Investissements
- Evolution de la performance de la société
- Recherche et développement
- Point Bourse

6.1. Mot du Président :

Chers Actionnaires,

L'année 2015 a été marquée par un ralentissement généralisé de l'activité économique et un environnement difficile qui a eu un impact négatif sur les résultats de la SITEX.

En effet, l'exercice 2015 a connu une baisse de 14,94% du chiffre d'affaires, qui a atteint 47 725 Mdt, comparé aux 56 107 Mdt réalisés en 2014 et enregistrant ainsi un résultat déficitaire net de -5 893 Mdt.

De plus, la crise que nous traversons ne semble pas passagère. L'ensemble des opérateurs, des industriels et des analystes économiques dans le monde semblent unanimes pour prévoir une année 2016 encore difficile, caractérisée par une contraction de la demande et une grande incertitude sur le plan commercial, orientant le marché vers les articles low-cost.

Cette dégradation du marché s'est accompagnée d'une concurrence acharnée entre les industriels et d'une évolution marquée vers les articles stretch dont la fabrication requiert des investissements substantiels. D'où l'impératif pour la SITEX de se doter dans les plus brefs délais d'un nouvel outil de production renouvelé, lui permettant d'élargir son offre dans des conditions réellement compétitives.

Notre société doit préserver ses acquis et de sauvegarder la place qu'elle occupe dans l'économie régionale et nationale, en tant que leader de l'industrie textile, axée sur quatre principes directeurs : Coûts, Innovation, Motivation et Efficacité (CIME).

Le Business plan 2015-2019, approuvé par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2014 et actualisé par celui-ci le 16 décembre 2015, est basé sur un plan de développement commercial, prévoyant une orientation des investissements en trois phases pour obtenir progressivement la pleine capacité de production et atteindre un seuil de rentabilité satisfaisant.

La première phase d'un montant de 13 473 Mdt, concernant les investissements à la filature de Sousse, a été réalisée à 95%.

Les deuxième et troisième phases, d'un montant de 16 200 Mdt, portant essentiellement sur la mise en place d'un système de cogénération et la modernisation de l'outil de production de Ksar Hellal, sont en cours de réalisation et un investissement complémentaire de 9 000 Mdt est prévu en 2017.

Compte tenu de ce qui précède, la Direction Générale de la SITEX considère que le succès de la société est conditionné par une amélioration de ses fonds propres pour lui permettre de réaliser à temps les investissements nécessaires à la modernisation de ses équipements et à faire face à l'âpreté de la concurrence internationale. La réussite de la SITEX est également dans les mains de ses cadres dévoués et de son personnel qui ont fait preuve de leur attachement à l'entreprise et témoigné de leur capacité à atteindre l'excellence.

La Direction Générale saisit cette occasion pour remercier les administrateurs de la société de leur appui ainsi que les partenaires de la SITEX et les organismes financiers qui lui ont prêté leur concours.

Pour le Conseil d'Administration

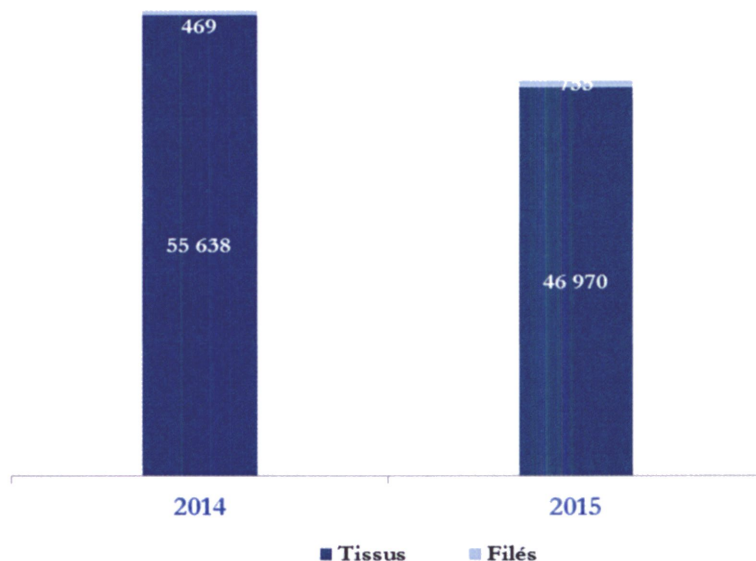
Le Président de Conseil

6.2. Tableau de bord Commercial :

6.2.1. Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires au 31 Décembre 2015 s'est établi à 47 725 mDT contre 56 107 mDT par rapport à la même période de l'année 2014, en baisse de 8 382 mDT soit 14.94%.

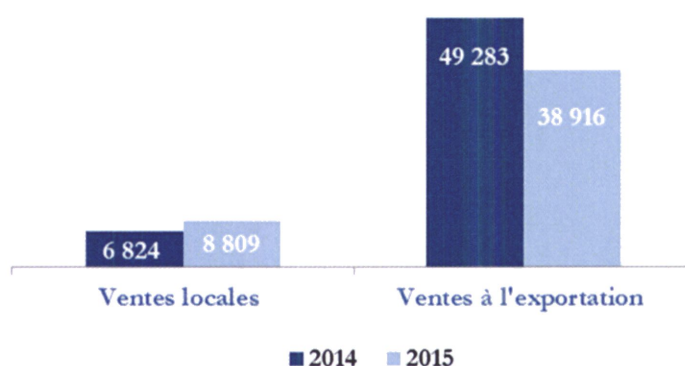
L'évolution du chiffre d'affaires à fin Décembre par activité entre 2014 et 2015 est la suivante :



6.2.2. La répartition du Chiffre d'affaires entre Locale et Export:

Au 31 Décembre 2015, les exportations se sont élevées à 38 916 mDT contre 49 283 mDT par rapport à la même période de l'année 2014, enregistrant ainsi une baisse de 21,04% soit 10 367 mDT.

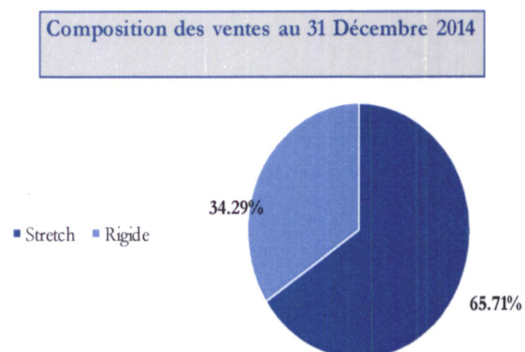
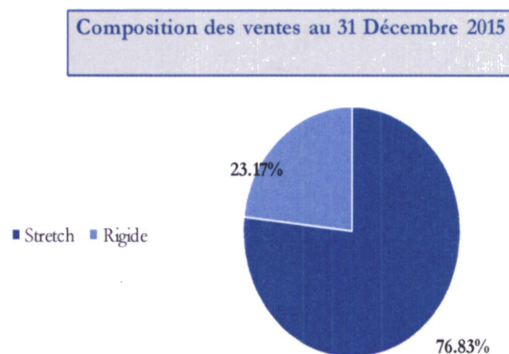
Le chiffre d'affaires local a atteint 8 809 mDT au 31 Décembre 2015 contre 6 824 mDT au 31 Décembre 2014, marquant ainsi une augmentation de 29,82%.



Chiffre d'Affaires	Cumulé Au 31 Décembre 2015			En mille dinars
	Réalisation 2015	Réalisation 2014	Variation	
Export	38 916	49 283	-10 367	-21.04%
Local	8 809	6 824	1 985	29.09%
Total	47 725	56 107	-8 382	-14.94%

6.2.3. Ventilation du Chiffre d'affaires par gamme de produit :

Suite à la mutation rapide du marché vers des articles stretch réalisés avec des fils fins dédiés pour la femme, nous avons enregistré une croissance des ventes de stretch par rapport au rigide de 65.71% en 2014 à 76.83% en 2015.



6.3. Investissement :

Le plan d'investissement actualisé et approuvé par le conseil d'administration du 16 Décembre 2015 portant le budget global d'investissements à 40 million de dinars prévoit un investissement complémentaire aux deux premières phases encours de réalisation, d'un montant de 9 000 mDT comportant une machine de teinture et finissage.

Ce plan d'investissement comporte donc trois phases :

Première Phase :

Cette phase d'un budget de 13,5 millions de dinars, concerne essentiellement la modernisation de la filature de Sousse, la mise en place d'un ERP (Progiciel de Gestion intégré) et un data center. Le taux de réalisation de cette phase est de 95%.

Deuxième Phase :

Cette phase d'un budget de 16,5 millions de dinars, concerne la modernisation de l'outil de production de tissage de Ksar Hellal et la mise en place d'un système de cogénération pour produire environ 80% de notre besoin énergétique. Le taux de réalisation de cette phase est de 50%

Troisième Phase :

Cette phase d'un budget de 9 millions de dinars prévu pour 2017, concerne la modernisation de la teinture et du finissage.

6.4. Evolution de la performance de la société:

6.4.1. Evolution de l'exploitation:

En mille dinars

	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	69 869	64 249	57 721	56 107	47 725
<i>Local</i>	12 136	12 250	8 143	6 824	8 809
<i>Export</i>	57 733	51 999	49 578	49 283	38 916
Résultat d'exploitation	<2 551>	1 774	1 302	<2 085>	<6 057>
Résultat Net	<2 476>	1 093	1 530	<1 468>	<5 893>
Résultat par Action (en Dinars)	<1.074>	0.474	0.663	<0.637>	<2.555>

6.4.2. Evolution des capitaux propres:

En mille dinars

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital Social	23 063	23 063	23 063	23 063	23 063
<i>Réserve légale</i>	2 306	2 306	2 306	2 306	2 306
<i>Autres Réserves</i>	36 000	35 976	35 955	35 906	35 874
<i>Primes d'émission</i>	3 193	3 193	3 193	3 193	3 193
<i>Subvention d'équipement</i>	1 361	1 226	1 092	956	822
<i>Résultats réportés</i>	<16 888>	<19 364>	<18 271>	<16 739>	<18 208>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<2 476>	1 093	1 530	<1 468>	<5 893>
Total des Capitaux propres	46 559	47 493	48 868	47 217	41 157

6.4.3. Les ratios de gestion:

Les ratios de gestion au 31 Décembre 2015, prévus à l'article 29-2 des statuts se présentent comme suit :

Ratio des Fonds Propres	Norme	2015	2014
	40% Min.	87.64%	91.29%
Ratio d'Endettement	Norme	2015	2014
	60% Max.	12.36%	8.71%
Ratio de Liquidité	Norme	2015	2014
	1.2 Min.	1.77	1.87

6.5. Recherche & Développement :

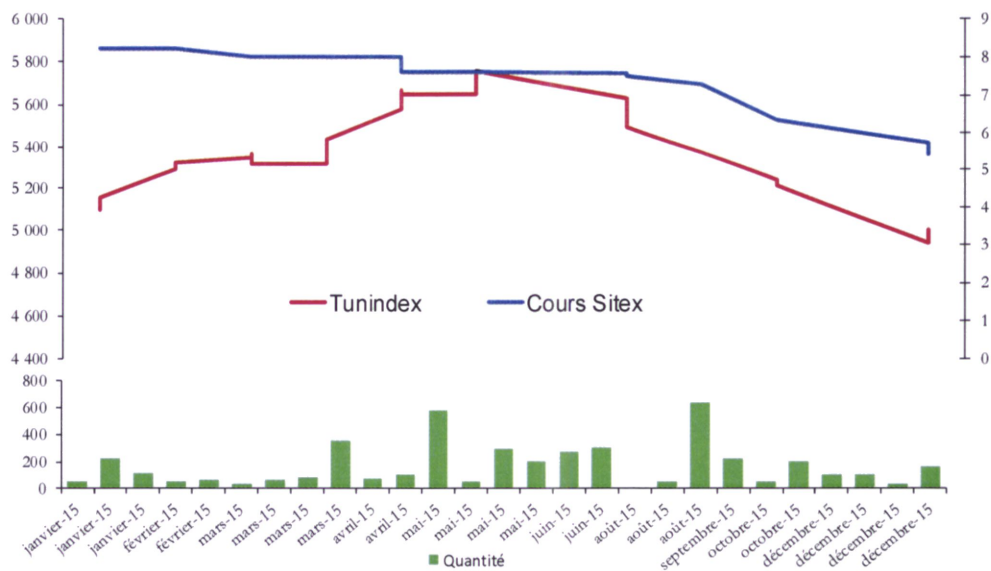
La stratégie de la SITEX, vitale pour l'entreprise dans sa taille actuelle, est axée sur l'innovation et la différenciation des produits dans un cycle de développement continu. Elle est basée sur la création de gammes innovantes à forte valeur ajoutée en phase avec les tendances du Marché.

6.6. Point Bourse :

Au cours de l'année 2015, le titre SITEX s'échange sur le Hors Cote, avec un cours qui oscille entre 5 et 8 dinars.

Le tableau suivant illustre la position de quelques importants indicateurs boursiers :

Indicateurs boursiers	2013	2014	2015
<i>Cours plus haut (DT)</i>	13.900	9.310	8.220
<i>Cours plus bas (DT)</i>	8.670	8.050	5.390
<i>Cours de clôture (DT)</i>	9.500	8.860	5.390
<i>Quantité échangée</i>	7 893	8 995	4 424
<i>Nombre de transactions d'échange</i>	37	71	41
<i>Volume d'affaires (DT)</i>	91 361	80 013	32 824



7 Etats financiers au 31/12/2015

Voir Rapport des Commissaires aux Comptes

8

Information sur les conditions d'accès aux Assemblées Générales.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et ce suite à leur convocation par le Conseil d'Administration.

Toutefois, les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration soit par les commissaires aux comptes en cas d'urgence.

L'accès aux Assemblées Générales est soumis aux conditions suivantes régies par l'article 33 des statuts:

- 33.1. Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.
- 33.2. Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège au plus tard le jour de la réunion. Toutefois, le Conseil d'administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.
- 33.3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, à condition d'utiliser le formulaire spécial établi par la société à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est pris en considération que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.
- 33.4. Tout actionnaire possédant dix actions, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire peut être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pourront, à l'effet d'être admis dans l'Assemblée, se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux, muni d'un pouvoir spécial.

Toutefois, les administrateurs de la société ont la faculté d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2016.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.

10 **Projet des résolutions à soumettre à l'AGO.**

L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2016

I.1 PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

I.2 DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

I.3 TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et de rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaires annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est

I.4 QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2015.

Cette résolution est

I.5 CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2015 comme suit :

Déficit de l'exercice 2015	(5 893 265,949) Dinars
Résultat reportés à fin 2014	(18 207 955,487) Dinars
Résultat reportés à fin 2015	(24 101 221,436) Dinars

De plus, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer la totalité des résultats reportés déficitaires s'élevant à -24 101 221,436 dinars sur les réserves pour investissements d'un montant de 35 156 729,450 dinars ramenant celles-ci à un montant net de 11 055 508,014 dinars.

Cette résolution est

I.6 SIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de Mme Amel RIHANE, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est

I.7 HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur la STUSID BANK, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est

I.8 HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient les jetons de présence de l'exercice 2016 à 63 000 dinars, à charge pour le conseil d'administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est

I.9 NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2016 à 13 500 dinars, à charge pour le conseil d'administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

I.10 DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est